

TARIF D'ABONNEMENTS
Bureaux-Tourcoing, le Nord et les Départements (y compris l'Alsace) : 5 francs
Paris et les Départements de la Région parisienne : 6 francs
Les autres Départements et l'étranger par la poste en sus.
Agence particulière à Paris, 36, rue Feytaud

BUREAUX ET REDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ; TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

ABONNEMENTS & ANNONCES
Annonces : 10 francs la ligne par semaine
Annonces de longue durée : 15 francs la ligne par semaine
Annonces de très longue durée : 20 francs la ligne par semaine
Annonces de très longue durée : 25 francs la ligne par semaine

TROIS SÉANCES AU SÉNAT : ÉCHECS AU GOUVERNEMENT

BULLETIN

Dimanche, 29 décembre.
Le beau temps est revenu en Algérie; les opérations vont reprendre et seront vigoureusement menées.
Le Sénat a adopté l'ensemble du budget et s'est réuni au lendemain à 5 heures.
Les obsèques des victimes de la catastrophe du Métropolitain ont eu lieu dimanche.
L'église de la Trinité, à Cherbourg, a reçu la visite de cambrioleurs.
Le comité fédéral des mineurs a décidé de consulter les syndicats mineurs pour l'application de la loi Boudenoot sur le travail dans les mines.
Une épidémie de fièvre scarlatine ravage les garnisons du Creusot et de Cléon-sur-Saône. Il y a jusqu'ici deux décès.
La neige a fait son apparition à Paris et dans différentes villes de province.

SÉNAT LE BUDGET DE 1908

Un amendement de M. Tournon. — L'évaluation du revenu des propriétés non bâties. — Premier échec au gouvernement. Les fonds de garantie des accidents du travail. — Article 74 et l'amendement Vallé. — Nouvel échec au gouvernement. — Le droit de timbre sur les opérations de bourse. — Les primes à la navigation. Les agents auxiliaires des services hydrographiques. — La question des liquidateurs de congrégations. Les déclarations de M. Monis. — Un incident. Les insuffisances budgétaires. — L'ensemble du budget adopté à minuit.

SEANCE DU MATIN

Paris, 29 décembre.
La séance est ouverte à 9 heures et demie, sous la présidence de M. Antonin Dubost.
Le Sénat adopte d'abord le budget spécial de l'Algérie, puis se remet au budget de 1908.
L'évaluation des propriétés foncières non bâties.
Le président met en délibération un contre-projet de M. Denoix, aux articles 3 et 8 de la loi de finances et qui tend à remplacer les sept articles insérés dans la loi de finances par quatre articles et organise pour l'évaluation des propriétés un nouveau mode d'estimation et la répartition en quatre classes, les immeubles seraient frappés d'un impôt fixe de 0 fr. 50, 1 fr., 2 fr. 50 ou 7 fr. suivant la classe.

M. Caillaux, ministre des finances, d'accord avec la commission, repousse ce contre-projet. Le système serait impraticable et injuste.
On met aux voix l'article premier du contre-projet Denoix; il est repoussé. M. Denoix retire les autres articles.
On passe à la discussion d'un amendement de M. Tournon qui n'est que la reproduction, comme le déclare l'auteur à la tribune, du texte présenté par M. Poincaré, alors qu'il était ministre des finances.
M. Caillaux combat l'amendement Tournon qui entraînera selon lui plus de dépenses que le projet ministériel et qui forcera à un travail compliqué.
M. Bonnelie vient déclarer au contraire que, dans sa commune, on avait opéré comme le demande l'amendement Tournon et qu'aucune des objections du ministre ne lui paraît fondée. M. Poincaré, rapporteur général, expose qu'il n'y a pas de contradiction de substance entre le texte du gouvernement et celui qu'il a lui-même élaboré et qu'il a repris M. Tournon.
On procède au scrutin public sur cet amendement. Il y a lieu à pointage. L'amendement est adopté par 135 voix contre 129.
La séance est suspendue, elle sera reprise à deux heures et demie.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est reprise à deux heures quarante, sous la présidence de M. Antonin Dubost.
M. Briand dépose le projet relatif à la dévolution des biens ecclésiastiques.
M. Jean Dupuy fait voter d'urgence le projet de loi relatif aux Sociétés de crédit agricole.
On revient à la loi de finances.
Par suite de l'adoption de l'amendement Tournon, les articles 3 à 8 qui déterminaient les conditions de la nouvelle évaluation foncière non bâtie sont écartés.
L'article 9 (rôles du droit de vérification des poids et mesures) et l'article 10 (application de la taxe sur les automobiles aux voitures possédées par les fonctionnaires civils et militaires qui ne les utilisent pas exclusivement pour l'exercice de leurs fonctions) sont adoptés.
L'article de la Chambre relatif à la taxe sur les chasses gardées est disjoint.
Les accidents du travail.
L'article 11 qui fixe les taxes établies en vue de la constitution d'un fonds spécial de garantie créé en raison des responsabilités dans les accidents ou travail est mis en discussion.
M. Fessard présente à ce sujet quelques observations.
L'Etat paie aux victimes des indemnités, quand le débiteur est insolvable. Les taxes établies sont trop considérables. Il ne faut demander au contribuable que ce qui est nécessaire.
M. Viviani demande la disjonction et le renvoi à la commission.
M. Fessard accepte.
M. Latorre est d'avis de réduire les taxes ou en tout cas que la réforme soit acquiescée.
Il est procédé au scrutin sur la disjonction. Il donne lieu à pointage. La disjonction est prononcée par 130 voix contre 130. L'article 12 est adopté. L'article 13 également.
Le Sénat passe à l'article 14 (extension de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières aux bénéfices statutaires distribués aux administrateurs des sociétés anonymes, aux gérants et membres du Conseil de surveillance des sociétés ou commandites par actions).
M. Vallé, Rivière et Guillaumand demandent, par vote d'amendement, la suppression de cet article, inadmissible à tous les points de vue; c'est un véritable impôt sur le travail, sur le salaire. En réalité, on veut introduire dans notre régime fiscal l'impôt sur le revenu avant

la lettre, l'impôt sur le revenu prématuré et subrepticement.
M. Caillaux objecte qu'il n'y a pas de raison pour que ces distributions de bénéfices ne soient pas taxées comme pour ceux fournis aux actionnaires.
M. Guillaumand appuie M. Vallé; l'impôt, dit-il, ne produira presque rien. Et puis, les sociétés modifieront leurs statuts.
M. Caillaux assure que le rôle des administrateurs et gérants est un apport d'industrie et est donc passible de la taxe de 4 %.
M. Rivière conteste cette thèse.
M. Rivière appuie l'amendement. Il faut au moins, dit-il, voter la disjonction.
M. Poincaré condamne aussi la thèse du ministre.
M. Poincaré dit que la commission n'a pas voulu aller aussi loin que la Chambre et a exclu de la taxe les bénéfices du personnel, se ralliant à l'opinion du gouvernement.
Il est procédé au scrutin sur l'amendement de M. Vallé, tendant à la suppression de l'article 14.
L'amendement est adopté par 161 voix contre 127.

LES OPÉRATIONS DE BOURSE

L'article 15 (droit de timbres sur les opérations de bourse), est mis en discussion.
M. Gourju demande la suppression de cet article.
M. Gourju. — Cet impôt risque de déorganiser le marché de Paris, de éloigner la clientèle étrangère, et si le Sénat ne va pas jusqu'à la suppression, il faut au moins que les opérations au comptant soient exclues de l'augmentation de la taxe.
M. Poincaré, au nom de la commission des finances, insiste pour le vote de l'article.
L'amendement de M. Gourju n'est pas adopté. On réserve l'article 25, les autres sont adoptés. Les chapitres réservés du budget de la Légion d'honneur sont adoptés également.
Le Sénat revient ensuite à la loi de finances.
L'article 34 de la Chambre, écarté par la Commission des finances (paiement des primes à la navigation), est mis en délibération.
M. Caillaux fait toutes réserves sur la solution que la Commission des finances a proposée.
Les articles 34 et 35 de la Chambre, mis aux voix, ne sont pas adoptés; les articles 33 et 34 de la Commission, sont adoptés.
Les articles 35 à 39 de la Commission sont adoptés.

Le Sénat passe aux articles 45, 46 et 47 de la Chambre, (assistance aux vieillards), dont la Commission propose la disjonction. Les trois articles sont disjoints, est également disjoint, sur la proposition de M. Maujan, sous-secrétaire d'Etat, d'accord avec la Commission, l'article 40, (fonds du Pari Mutuel); les articles 41, 42 et 43 du texte de la Commission, (mission de la retraite anticipée des officiers), sont adoptés; les articles 44 et 45 du texte de la Chambre, (réduction de périodes d'instruction), ayant été renvoyés à la Commission, le Sénat passe à l'article 44 de la Commission, (secours aux réservistes, soutiens de famille), qui est adopté.
La séance est suspendue à 7 heures, et renvoyée à neuf heures et demie.

SEANCE DE NUIT

La séance est reprise à neuf heures et demie sous la présidence de M. Antonin Dubost.
Le Sénat continue l'examen de la loi des finances. Il renvoie à la Commission de l'armée un article additionnel que M. Louis Pichon proposait d'introduire dans la loi des finances, à la suite de l'article 53 du texte de la Chambre (renforcement des militaires de tout arme). Sont adoptés les articles 45 à 50 qui ont trait à des dépenses pour l'enseignement.
Le Sénat revient à l'article 33 du texte de la Chambre, réservé aujourd'hui, pour cause d'absence du ministre de la marine. Cet article édicte qu'à partir de la promulgation de la présente loi, les agents techniques auxiliaires des services hydrographiques de la marine, actuellement en service, sont titularisés et que le temps de service comptera pour les droits au pensions de la loi de 1853. La commission propose de disjoindre cet article.
M. Cabart-Donneville demande, au contraire, qu'il soit voté immédiatement.
M. Poincaré. — M. le ministre des Finances nous a demandé de disjoindre l'article. Quel est l'avis de M. le ministre de la Marine?
M. Pichon. — Le gouvernement en demande le maintien pour raison d'humanité d'abord, pour raison d'utilité ensuite.
M. Poincaré. — La citation des auxiliaires dont il s'agit n'est pas la seule du même genre qu'il y ait à signaler. Il existe dans divers autres services de la marine aussi méritants. Si on titularise les uns, comment refuser la titularisation aux autres.
L'article 33 de la Chambre est adopté.
La disjonction n'est pas prononcée.
Les articles 1 à 60 de la commission sont adoptés.
L'article 69 de la Chambre (concession d'eau), est disjoint. Les articles 1 à 66 (rommes aux receveurs), sont adoptés.

LA LIQUIDATION DES CONGRÉGATIONS

M. Le Provost de Launay défend un article additionnel après lequel les mandataires de la justice, chargés de la liquidation des congrégations supprimées, sont assimilés aux fonctionnaires comptables des deniers publics. Ces mandataires manient des fonds et doivent être responsables, comme les comptables du Trésor. L'orateur cite des exemples de scandale dans les liquidations. Si on ne fait pas la lumière, on dira qu'on veut cacher la vérité. (Très vifs applaudissements.)
LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Ces liquidateurs ne détiennent pas l'argent de l'Etat. (Exclamations à droite). Ce sont des mandataires judiciaires. Leurs comptes doivent être approuvés par le tribunal. Ils ne sont pas dans la même situation que les syndics de faillite. Le gouvernement a pris vis-à-vis des liquidateurs des précautions spéciales; ils doivent produire le ser-vice de chaque année, un compte au président du tribunal qui les a nommés. Ils ne peuvent pas être soumis au contrôle de la Cour des Comptes. Les mesures à prendre ne sont pas celles que propose M. Le Provost de Launay. Le désir le plus absolu du garde des Sceaux est de dire la vérité tout entière.
M. Le Provost de Launay. — Les liquidateurs ont été nommés en vertu d'une loi spéciale. Ils sont donc dans une situation spéciale. Mais les faillites, le failli peut demander des comptes; il n'y a pas de mêmes des congrégations puisqu'elles ont disparu. (Très bien! Très bien! à droite). S'il ne s'agit pas d'hommes d'affaires, je ne serais pas là. Mais il s'agit d'hommes politiques. Toutes les justifications sont nécessaires. (Très bien, à droite).
Si mon amendement n'est pas adopté, je n'abandonnerai pas une cause qui est juste. La Cour des Comptes seule est compétente.
L'article additionnel de M. Le Provost de Launay est repoussé par 159 voix contre 69.
M. Monis déclare que la proposition de M. Le Provost de Launay a été repoussée parce qu'elle est antijuridique. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs).
Le parti républicain ne saurait hésiter en cette circonstance. Nous voulons, nous réclamons toute la lumière. (Très bien!) C'est l'honneur d'une assemblée comme celle-ci, le jour où elle est placée en face d'un problème de cette nature, de faire son devoir, tout son devoir. Ce devoir, nous l'accomplissons et nous comptons sur le gouvernement pour nous y aider. (Applaudissements prolongés).
M. Caillaux déclare à son tour que le gouvernement a le souci que tout se passe correctement,

mais qu'il ne se prêtera pas aux campagnes politiques qu'on veut instituer. (Très bien à gauche).
M. Le Provost de Launay répond: Si j'avais été républicain, j'aurais apporté les faits que j'ai apportés. Il n'y a pas de campagne politique, il n'y a qu'une question de salubrité publique. (Vifs applaudissements à droite).
Le président dit que l'incident est clos.
Les articles 67 à 73, (moyens de service et dispositions annuelles), sont adoptés.
L'article 74, (enfants assistés), M. Dellestable propose une modification qui est occupée par la Commission, et l'article est adopté, ainsi que les articles 75 à 82.

Le personnel enseignant

L'article 83, (constructions scolaires), est adopté, après renvoi à la Commission, qui fera rapport, ultérieurement, d'un amendement relatif au traitement et supplément de traitement du personnel enseignant dans les villes de plus de 150.000 habitants.
Sont adoptés ensuite les articles 84 à 89 et dernier du texte de la Commission.
M. Poincaré énonce que les votes précédents font ressortir une insuffisance de 1.200.000 fr. supérieures à celle des socialistes, en ce qui concerne le personnel enseignant, en chiffre rond à 58 millions. Il est donc nécessaire de fixer à ce dernier chiffre le montant des obligations sexennaires que le ministre des finances devra émettre pour assurer l'équilibre, si toutefois des plus-values ne lui donnent pas un peu plus tôt. (Très bien).
LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'article 1er de la loi de finances, avec les chiffres définitifs qui expriment le montant des crédits de 1907. L'article est adopté, ainsi que l'article 25 (émission de 58 millions d'obligations à court terme).

Le vote de l'ensemble

L'ensemble du budget est adopté à l'unanimité des 270 votants.
Le président donne la parole à M. Audiffred pour un fait personnel.
M. Audiffred déclare qu'il a voté la motion de M. Le Provost de Launay parce qu'elle lui a paru le moyen de faire la lumière sur les liquidations. La République doit être avant tout et par-dessus tout, le régime de l'honnêteté. (Applaudissements).
Après quoi, le Sénat s'ajourne à demain, lundi, à 5 heures du soir et la séance est levée à minuit 25.

INFORMATIONS

M. Criffuelles, de la C. C. T., parle des rapports des syndicats avec le parti socialiste.
Paris, 29 décembre. — M. Criffuelles, secrétaire de la C. C. T., a fait une conférence sur les rapports des syndicats et du parti socialiste pour répondre aux efforts des socialistes unifiés tendant à accaparer le mouvement syndicaliste. Les syndicats, a-t-il dit, sont jaloux de leur indépendance et de leur autonomie; ils entendent ne pas faire la loi politique des grands pontifes du collectivisme. Les syndicats demandent qu'on leur laisse la paix, dix fois.

Népotisme gouvernemental
Paris, 29 décembre. — M. Albert Clémenceau, frère du président du Conseil, a été nommé avocat du ministère de l'Intérieur.

Le cas de M. Archimbaud
Paris, 29 décembre. — A la suite du vote qui l'a invalidé, M. Archimbaud va être appelé, dans les premiers jours de janvier, sous les drapeaux pour accomplir un an de service. M. Archimbaud a accusé le mouvement syndicaliste, les syndicats, a-t-il dit, sont jaloux de leur indépendance et de leur autonomie; ils entendent ne pas faire la loi politique des grands pontifes du collectivisme. Les syndicats demandent qu'on leur laisse la paix, dix fois.

Epidémie de fièvre scarlatine à Chalon-sur-Saône
Chalon-sur-Saône, 29 décembre. — Une épidémie de fièvre scarlatine sévit sur les 55 et 29 de ligne. Les soldats Chabert et Fontaine sont décédés à l'hôpital, des suites de la maladie.
Le ministre de la guerre a délégué un médecin inspecteur général pour prendre des mesures en rapport avec la situation.

Attention délégués
Madrid, 29 décembre. — Dans le hall du journal illustré se déroulent ces semaines à Biarritz, chez sa fille, la grande duchesse Xenia Alexandrovna.

Le ministre de la guerre italien démissionnaire
Rome, 29 décembre. — Le général Végano, ministre de la guerre italien a donné sa démission par suite du refus fait par la commission parlementaire de ratifier les commandes de canons faites à l'usine Krupp, les essais ayant été jugés défectueux.

La Tsarine douairière va passer l'hiver en France
Saint-Petersbourg, 29 décembre. — La Tsarine douairière va passer quelques semaines à Biarritz, chez sa fille, la grande duchesse Xenia Alexandrovna.

CHOSSES ET AUTRES

Une dame se plaint de ce que son mari ne lui parle pas à table.
— Il mange tout le temps sans desserrer les dents!
— M. Archimbaud va retourner sous les drapeaux.
— Il est reconnu bon pour le service et en même temps il est invalidé. Bizarre...

LES DIRIGEABLES FRANÇAIS

La France garde l'avance sur les autres puissances
Vienna, 29 décembre. — Le « Neues Wiener Tagblatt » publie un interview de l'ingénieur français M. Henri Julliot, qui, on le sait, dessina les plans du ballon dirigeable « Patrie ».
M. Henri Julliot déclare que la France est en avance sur toutes les autres nations pour la construction et la mise au point des dirigeables militaires.
Faisant allusion à la fuite du « Patrie », son ingénieur déclare qu'il ne peut s'en prendre qu'à la fatalité et que le concours des circonstances qui ont provoqué cette perte ne se représentera vraisemblablement jamais.
L'opinion de M. Henri Julliot est que l'avenir appartient aux gros dirigeables de 10.000 mètres cubes, plus forts, plus résistants et plus rapides que les engins actuels.
En terminant, après avoir dit que le nouveau dirigeable « République » serait livré dans quelques mois, M. Henri Julliot conclut que ce n'est ni deux, ni quatre, ni six dirigeables militaires qu'il faudrait, mais bien soixante. D'après lui, cette flottille aérienne qui pourrait commander en même temps, le domaine maritime et le domaine terrestre, coûterait 18 millions. Ce n'est pas le prix d'un cuirassé dont l'action est limitée. « J'ajoute,

dit-il, que la nation qui sera la première maître tresse de l'air régnera sur le monde entier. »

LA FRANCE AU MAROC Les pluies forcent nos Soldats A L'INACTIVITÉ

REPRISE IMMINENTE DES OPÉRATIONS
Tribus razziées. — Brigandage marocain. Pourquoi nous allons à Médouna. — L'amiral Philibert promu grand-officier de la Légion d'honneur.

Paris, 29 décembre. — Un télégramme du général Liautey annonce que les pluies torrentielles tombées depuis trois jours ont défoncé le terrain, rendu provisoirement les mouvements en montagne impossibles et les communications moins faciles, mais la situation n'est pas compromise et les opérations militaires ne sont nullement arrêtées.
Les troupes ont supporté vaillamment les intempéries; les points d'appui ont été fournis de vivres. Enfin, les mesures indispensables ont été prises pour traverser la période de mauvais temps, alléger les convois de ravitaillement, faciliter une nouvelle répartition et l'installation des troupes. L'état sanitaire est excellent.

LES OPÉRATIONS VONT REPRENDRE

Lalla-Marnia, 29 décembre. — Le capitaine Asan, de l'état-major général, est arrivé à Lalla-Marnia. Le temps est revenu au beau; la deuxième phase des opérations est commencée. Elle sera menée très activement. Le troupeau rasé par le goum du capitaine Charlet sur la saouia des Mouley-Hamed a été évalué à 9.000 francs. Cette somme viendra s'ajouter aux versements déjà opérés par cette tribu.

Une importante fraction des Beni-Khaled, de Targit, a fait connaître qu'elle opérerait les versements aujourd'hui même. Ce fait est considéré comme très intéressant en raison de l'irréductibilité des Beni-Khaled de Targit contre lesquels le colonel Henry doit opérer.

LES PILLARDS MAROCAINS

Tanger, 29 décembre. — On mande de Casablanca que jeudi vers midi, les sentinelles qui montaient la garde auprès des mitrailleuses ont fait feu sur une bande ennemie qui attaquait une caravane à 300 mètres du camp.
Une reconnaissance, envoyée, a trouvé deux cadavres, dont celui d'un rekkas.

LES RENFORTS POUR CASABLANCA

Biarritz, 29 décembre. — Le croiseur-cuirassé Victor-Hugo a embarqué cet après-midi, 850 hommes, 12 chevaux et 48 mulets; puis il a pris la mer à quatre heures et demi à destination de Casablanca.

POURQUOI FUT DECIDÉE LA MARCHÉ SUR MÉDOUNA

Paris, 29 décembre. — C'est à la suite des informations communiquées par M. Regnaud sur l'état des mehallas chérifiennes et des tribus de l'intérieur qu'a été décidée l'opération contre Médouna. Jusque-là, en effet, on comptait que la mehalla de Bagdadi se chargerait de débarrasser le terrain et de rétablir l'autorité du sultan à l'intérieur, comme elle l'est déjà sur la côte. Mais l'écluse de Bagdadi et la difficulté persistante de reconstruire ses troupes ont démontré la nécessité d'effectuer même cette opération par nos moyens; une fois Médouna enlevée, on compte que les mehallas chérifiennes suffiront à maintenir l'autorité du sultan.

L'AMIRAL PHILIBERT GRAND-OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR

Le contre-amiral Philibert, qui commande la division navale stationnée au Maroc depuis le début des opérations de Casablanca, est promu à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur.
Cette haute distinction est conférée par le gouvernement à l'amiral Philibert en reconnaissance des services qu'il a rendus sur la côte marocaine, tant pour les mesures relatives à la participation de la marine aux opérations de guerre que pour le succès de l'organisation qui en a assuré l'efficacité.

L'ACCIDENT DU MÉTROPOLITAIN

Obsèques des victimes
Paris, 29 décembre. — Les obsèques des trois ouvriers terrassiers qui ont trouvé la mort dans les travaux du Métropolitain, aux chantiers de la rue de Lutèce, ont eu lieu aujourd'hui à des heures différentes. Des services religieux ont été célébrés à Notre-Dame pour chacune de ces victimes. Ces services ont eu lieu à 9 heures du matin, pour l'ouvrier Boquel, à midi pour l'ouvrier Soignart, et à une heure et demie pour l'ouvrier Vezain. Environ cinq cents personnes composaient le convoi; c'étaient principalement des ouvriers du Métropolitain.

En tête du cortège marchaient M. Deslandres, conseiller municipal de la ville de Paris; un attaché au cabinet de M. Viviani, ministre du travail, représentant celui-ci; MM. Vezin, attaché au cabinet du préfet de la Seine, représentant le préfet; Briy, commissaire de police, représentant M. Lépine; Chaignaud, entrepreneur.
Aucun discours n'a été prononcé. Le cercueil de Boquel a été transporté à la gare d'Austerlitz pour être dirigé sur Saint-Nazaire, pays d'origine du défunt; quant à Soignart et Vezain, ils ont été inhumés au cimetière de Bagneux. M. Delaroche-Vernet, conseiller général de la Loire-Inférieure, était venu assister aux obsèques de Boquel, son compatriote.

Après la Séparation

Un mandement de l'archevêque de Toulouse
Toulouse, 29 décembre. — Mgr Germain vient de publier un nouveau mandement qui s'adresse surtout aux hommes. Le prélat leur recommande la pratique assidue de la religion, par l'assistance aux offices et la participation aux sacrements. L'archevêque termine ainsi: « Toutes nos organisations politiques et sociales fondées en vue d'un renouveau pour notre France si éprouvée, ne prospéreront, si ce n'est le bien, qu'autant que nous les aurons établies sur nos sacrifices, sur nos vertus, sur nos croix primitives d'une foi solide, seul point d'appui où l'on puisse mettre à coup sûr le levier des entreprises victorieuses ».

Une protestation
Rennes, 29 décembre. — L'archevêque, Mgr Dubourg, proteste dans la Semaine religieuse contre l'affectation de l'archevêché et du grand séminaire à l'Université de Rennes.
Mgr Dubourg proteste au nom des droits de la sainte église et des principes de la plus élémentaire justice indignement violés.

LA LOI BOUDENOOT ET LES MINEURS

Un référendum
Saint-Etienne, 29 décembre. — Le Comité fédéral des mineurs, réuni ce matin à la Bourse de travail, a décidé de ne prendre aucune décision relativement à l'application de la loi Boudenoot, avant d'avoir consulté les ouvriers dans chaque syndicat.
Le syndicat des mineurs de la Loire sera sollicité de s'associer à ce que fera le comité fédéral. Une nouvelle entrevue avec les compagnies aura lieu dès que les mineurs auront fait connaître leur avis.

EN ABIE MINEURE

LA RUSSIE, LA PORTE ET L'ALLEMAGNE
Constantinople, 29 décembre. — Le Sultan, devant les énergiques réclamations de l'ambassade russe, qui constate l'insuffisance des versements, a échoi le 13 janvier, de l'indemnité de guerre, à l'Allemagne de s'entretenir pour obtenir un délai de paiement. Il manque à la Porte 150.000 livres pour assurer le service de l'indemnité. L'ambassade russe, en présence de la mauvaise volonté affirmée par la Porte dans l'affaire du contrôle financier, paraît peu disposée à céder.
D'autre part, l'Allemagne réclame énergiquement le retrait de l'irradé interdisant aux colons allemands de Beyrouth, de cultiver leurs terres le long de la voie ferrée du Hedjaz.

LA NEIGE

Paris, 29 décembre. — La première neige a fait son apparition hier soir à Paris, et elle est tombée cette nuit et ce matin en menus flocons, qui foudaient au contact du sol.
En province, on annonce des chutes de neige de plusieurs villes.
Amiens, 29 décembre. — La neige a fait sa première apparition cette nuit; une couche de neige recouvre le sol; la chute est particulièrement abondante dans la campagne.
Cléon-sur-Saône, 29 décembre. — La neige tombe à Cléon-sur-Saône, et dans les environs.
Aubenas, 29 décembre. — La neige est tombée en grande quantité sur les montagnes des Cévennes où les communications sont difficiles.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA FORCE MOTRICE DES TRAMWAYS

On sait que la Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing a résolu d'utiliser dans un avenir prochain, pour la traction de ses voitures sur tout le réseau, le courant de l'Énergie Électrique du Nord de la France, dont l'usine est installée à Wasquehal et qui possède une centrale, une sous-station, à laquelle est reliée l'usine du Labourer depuis quelques semaines.

À la veille de l'inauguration de la ligne du Crétinier, les premiers essais de ce nouveau courant viennent d'être opérés sur les deux lignes de Lannoy et du Pile. Dans la matinée de dimanche, un interrupteur a été placé sur le trolley à l'entrée de la rue de Lannoy, qui est le point le plus rapproché de la sous-station et des onze heures, les tramways ont circulé à l'aide du nouveau courant. Les voyageurs ont pu remarquer dans la soirée que les ampoules électriques qui éclairaient l'intérieur des voitures donnaient une lumière éblouissante, telle qu'on n'était pas habitué à en voir jusqu'ici sur les mêmes tramways et les wattmen se sont également aperçus que la force de leur moteur avait augmenté considérablement, ce qui leur a permis d'avancer plus rapidement, notamment en dehors de l'agglomération, vers Lannoy.

En l'honneur de M. le Chanoine Debacker

Les œuvres populaires de la Maison Saint-Louis avaient réuni dimanche tous leurs adhérents pour fêter la récente élévation de M. Debacker, curé de la paroisse Saint-Sépulchre, à la dignité de chanoine.

Au nom de l'auditoire considérable, qui combait la salle de M. P. et qui représentait toutes ces œuvres, M. Ernest Proust, président de la Maison Saint-Louis, a dit au nouveau dignitaire la joie que tous éprouvaient d'avoir cette occasion de lui témoigner leur reconnaissance. Il a rappelé que c'est tout particulièrement au dévouement social de M. Debacker, que Mgr Delamare avait voulu rendre hommage en lui conférant cette dignité et comment s'étaient trouvés ainsi réalisés les desirs de tous ceux qui le voient à l'église depuis si longtemps. Et il a offert à M. le curé de Saint-Sépulchre, un très bel objet d'art, représentant la Vierge présentant au monde l'Enfant-Jésus.

M. le chanoine Debacker a remercié en termes charmants tous ses amis de la Maison Saint-Louis, des témoignages si touchants de leur affection. Il a rappelé comment la construction de la Maison Saint-Louis avait été un des rêves de toute sa vie, et combien il avait été heureux de trouver en M. l'abbé Podvin, un lieutenant actif et dévoué, qui l'a si bien aidé à la remplir. Quant à sa dignité nouvelle, c'est pour lui une « médaille de travail », qui sanctionne des années déjà longues de labeur et il se plaît à reporter l'honneur sur tous ceux qui l'ont aidé d'un concours inlassable et vaillant.

Le matin, à la grand-messe de dix heures, M. Debacker, revêtu pour la première fois de ses ornements de chanoine, avait présenté à ses paroissiens, ses souhaits de bonne année et les avait remerciés des marques de sympathie qu'on lui avait témoigné surabondamment ces jours derniers.

Dans l'après-midi, le patronage des jeunes gens et l'œuvre dominicale des jeunes filles, ont également présenté leurs félicitations au nouveau chanoine.

L'assemblée générale de la « Jeunesse Prévoyante de l'Épéule », suivit la cérémonie de félicitation. M. Vézain lut son rapport sur la situation morale et financière de la société, qui est excellente. Elle a maintenant une caisse de plus de 12.000 francs, après deux ans d'exercice. Elle compte actuellement 400 membres.

Un très beau concert, où les auditeurs ont applaudi MM. Dewirdt, Coucke, Veres, Delfortrie, Descamps, Demester, a terminé cette fête.

LES ÉTRENNES DES PAUVRES

Dimanche matin, a été faite au Bureau de bienfaisance, la distribution des secours extraordinaires aux familles les plus nécessiteuses accordés à l'occasion de la nouvelle année. M. Cyrille Casquant, vice-président, était assisté de MM. H. Du Jardin, A. Vaissier, P. Régnier, A. Duhamel, et P. Gri-

ont s'est entière que

138

3974

ES

MATIN

ES

ES

ES

ES

ES

ES

ES

ES

ES